

CGT contact

numéro 2

hautes pyrénées

la
cgt

union départementale

Ensemble, tournés vers l'avenir

L'entrée dans une nouvelle année est l'occasion de mesurer le chemin parcouru, pas seulement par nostalgie, mais aussi et surtout par un besoin d'inspiration pour construire l'avenir.

L'histoire sociale de notre pays est très riche, mais il y a quelques repères comme ceux-là qui peuvent nous amener à réfléchir :

1936, c'est les accords de Matignon avec des hausses de salaire de +15 % à +100 % selon les professions, la semaine à 40 heures, les conventions collectives, les congés payés... ; mais 1936, c'est en même temps 5 millions de syndiqués à la CGT.

1945, c'est la victoire sur le nazisme, un pays ruiné qui pourra rapidement se relever en s'appuyant sur le progrès social, ce qui amènera la preuve que progrès social et progrès économique sont indissociables. C'est le rétablissement des droits acquis en 1936, de fortes hausses de salaire (+20 % à +53 %), les nationalisations d'entreprises, la création des Comités d'Entreprise, la création de la Sécurité Sociale... ; mais 1945 c'est en même temps 5,5 millions de syndiqués à la CGT.

1968, c'est +15 % à +35 % de hausses de salaire, de nouveaux avantages sociaux traduits dans les conventions collectives, c'est la reconnaissance des droits syndicaux dans l'entreprise, c'est la 4e semaine de congés payés... ; mais 1968 c'est en même temps 2,3 millions de syndiqués à la CGT.

2006, c'est 700 000 syndiqués à la CGT.

2007 de nouveaux reculs ou des conquêtes sociales ?

C'est parce que nous avons TOUS besoin d'un AUTRE AVENIR que la CGT souhaite le construire autrement et avec vous.

Vous aussi participez activement à la construction de l'avenir que vous souhaitez.

L'équipe locale de la CGT



Un emploi stable et bien rémunéré, condition pour la croissance

*Il peut y avoir croissance sans création d'emploi. Mais elle ne peut être durable.
Une vraie politique de développement dépend avant tout des moyens de consommation,
du pouvoir d'achat des salaires, du développement de l'emploi.*

Un constat désastreux

Le développement de la précarité, du chômage, du sous-emploi freine la consommation des ménages qui représente pourtant 2/3 des débouchés de l'activité économique :

- près de 4 millions de salariés sont en temps partiel (soit 17 % de la population active);
- 2 500 000 sont en CDD et en intérim;
- la précarité du travail et les bas salaires gangrènent le pays et généralisent une insécurité sociale;
- le chômage touche près de 4 millions de personnes;

- un salarié sur deux perçoit une rémunération de moins de 1000 euros par mois (soit moins d'une fois et demie le Smic);
- s'ajoutent à cela, ceux qui disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté : environ 650 euros par mois.

Le partage de la valeur ajoutée au détriment des salaires, mis en œuvre depuis vingt ans, affecte durablement les capacités de croissance du pays. Le même problème se retrouve dans la plupart des pays européens.

Quelques chiffres :

Près de **3 millions** de salariés sont Smicards (soit plus de 15 % des salariés et 20 % sont des femmes).

12,4 % de la population française est au-dessous du seuil de pauvreté (références européennes).

Évolution des cotisations sociales :
la part des salariés est passée de **12,8 %** à **21,36 %** entre 1980 et 2005,
celle patronale s'est réduite de **40,27 %** à **10,5 %** durant cette même période.

Entre 1983 et 2003, les dividendes versés aux actionnaires, par les sociétés, ont été **multipliés par 9** quand le taux horaire du Smic a été multiplié par 2.

Les profits des grandes entreprises françaises, ont progressé de **33 %** en 2005.

La France est au **1^{er} rang européen** des rémunérations de dirigeants d'entreprise mais **14^e rang** pour le salaire médian.



Le salaire fait partie d'un nouveau statut du travail salarié que propose la CGT

Il conjugue un socle élevé de garanties interprofessionnelles et des droits individuels attachés à la personne du salarié.

Le droit à l'emploi stable et à temps plein, pour respecter le droit constitutionnel à l'emploi.

La CGT propose que le contrat à durée indéterminée (CDI) redevienne la norme avec des garanties renforcées.

Les droits du salarié dépendent d'abord de son contrat de travail. Il les perd au moment de la rupture de celui-ci. Or, cinq millions de personnes chaque année changent de situation sur le marché du travail et 25 % des salariés en poste ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur entreprise.

La CGT propose que les droits des salariés soient attachés à la personne du salarié, qu'ils soient transférables et opposables à tout employeur. Ainsi chaque salarié serait assuré de la progression de ses droits (salaire, qualifications, ancienneté, et...) au cours de sa carrière.

Les droits des salariés sont différents selon le type d'entreprise, sa taille, et la convention collective qui s'y applique.

La CGT propose que les droits individuels attachés à la personne du salarié soient garantis au plan interprofessionnel afin que chacun puisse en bénéficier, en toute égalité, quelle que soit l'entreprise ou la branche d'activité concernée.

La suppression de l'emploi se traduit le plus souvent par la rupture du contrat de travail.

La CGT propose que celui-ci soit maintenu dans tous les cas de figure, jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi avec un niveau de salaire équivalent au précédent. Les entreprises de la branche professionnelle ou du bassin d'emploi sont mises à contribution, au titre de leur responsabilité sociale pour assurer ce droit.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve!!! Qui aurait pensé, en début 2006, que le Gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le CPE ?

Si on y réfléchissait pour le nouveau statut du travail salarié ?

La CGT vous y invite.

Dotez-vous d'une force

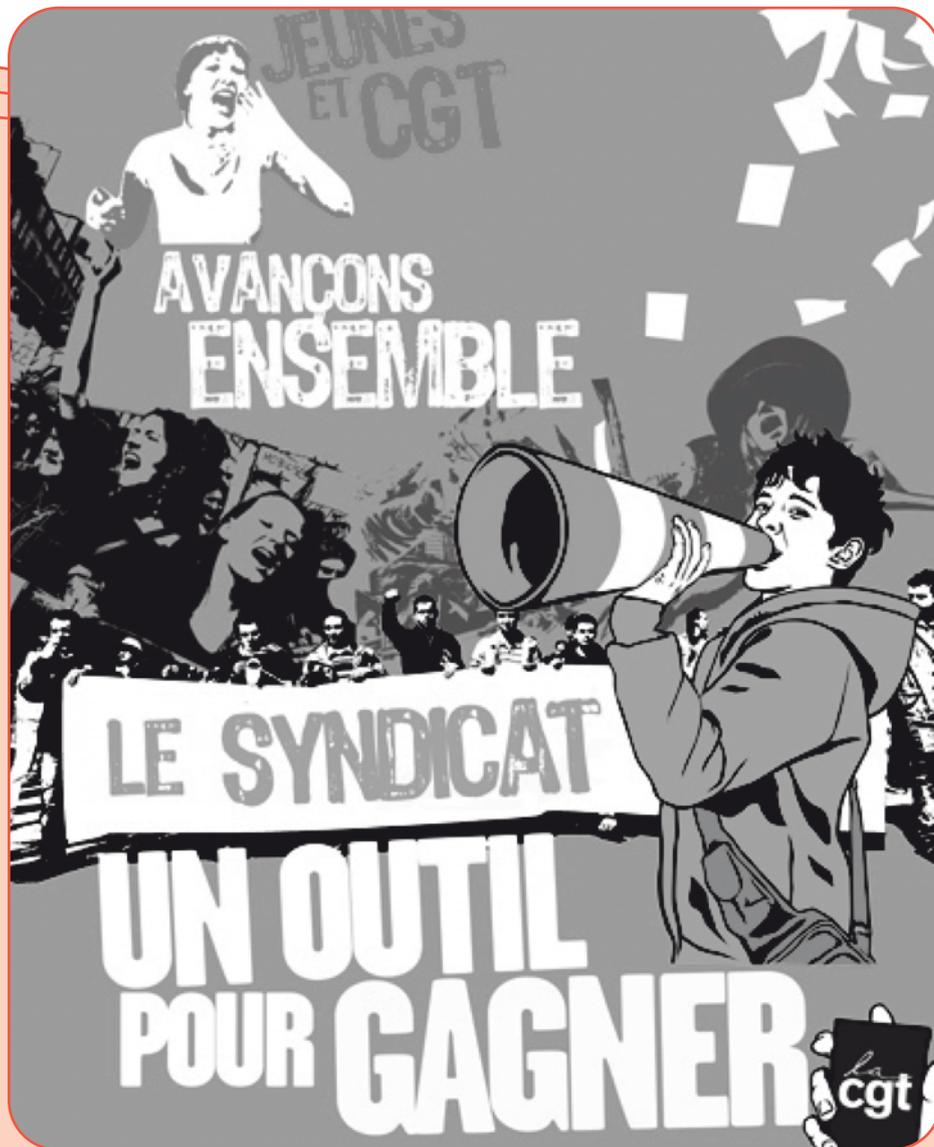
Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

À l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et à construire l'outil pour défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin d'adhésion en fin de publication peut vous y aider.





Où contacter la CGT dans le département ?

Union Départementale CGT des Hautes-Pyrénées
Bourse du Travail
Place des droits de l'Homme
65000 TARBES
Tél. : 05 62 37 01 37
Mail : ud65@cgt.fr

Union Locale CGT de BAGNERES
21 rue des Thermes
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05 62 95 28 94

Union Locale CGT de LANNEMEZAN
98, rue du 8 Mai 1945
65300 LANNEMEZAN
Tél. : 05 62 40 26 72

Union Locale CGT de TARBES
Bourse du Travail
Place des droits de l'Homme
65000 TARBES
Tél. : 05 62 37 77 77
Mail : cgt.tarbes@wanadoo.fr

Union Locale CGT du Val d'Adour
rue Michelet
65700 MAUBOURGUET
Tél. : 05 62 96 01 63
Mail : front1936@yahoo.fr

Union Locale CGT de la Vallée des Gaves
3, rue Lamennais
65260 PIERREFITTE NESTALAS
Tél. : 05 62 42 55 78
Mail : cgt.valleedesgaves@wanadoo.fr

Rédaction : Bourse du Travail - place des droits de l'homme - 65000 TARBES - Tél. : 05 62 37 01 37

Directeur de la publication : Francis CAPDEVIELLE

Conception/Réalisation : Sandrine Bellin - Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Impression : Bigorre Imprim' - 10 Bd Pierre Renaudet - 65000 TARBES



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Bulletin à renvoyer à : Union Départementale CGT - Espace Vie syndicale
Bourse du Travail - Place des droits de l'Homme
65000 TARBES
Téléphone : 05 62 37 01 37 - Fax : 05 62 36 07 73
e-mail : ud65@cgt.fr

